



lundi et mardi de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30
mercredi (de juin à octobre) de 14h30 à 17h30
jeudi de 14h30 à 17h30
vendredi de 10h à 12h

PARTIE A CONSERVER / JUNIOR - SENIOR


LA MAISON EN VILLE

6 rue de l'Hôtel Dieu - 35000 Rennes

Tél./Fax : 02.23.20.55.39

mail : info@lamaisonenville.fr

site : www.lamaisonenville.fr

Bonjour et bienvenue à « La Maison en Ville » partenaire de la fédération  ensemble générations

Vous nous avez sollicités pour trouver un logement. Voici quelques éléments pour nous connaître.

L'esprit de la Maison en Ville

« La Maison en Ville », association loi 1901, créée en 1998, est issue d'une réflexion sur les difficultés de la vie étudiante : acquisition d'une nouvelle autonomie, expérimentation de la compétition et de la sélection, mais aussi épreuve de la solitude loin de la famille.

Face à ce constat, « La Maison en Ville » a constitué un réseau de logeurs sensibles à l'hospitalité. Cette attention à l'accueil contribue à aider les étudiants dans leur travail, leur ouverture au monde, leur cheminement personnel et à les soutenir dans les moments de solitude. Plus que trouver et donner un toit, La Maison en Ville propose de vivre ce temps "d'habitat ensemble" comme un enrichissement mutuel, dans une relation de confiance mutuelle. L'esprit de La Maison en Ville est défini par une charte à laquelle adhèrent logeur et logé.

Le service « logement intergénérationnel » : un enrichissement mutuel

Depuis 2006, La Maison en Ville a développé un service de logement intergénérationnel. Il s'inscrit dans cette même optique : prévenir l'isolement en créant des liens de solidarité entre les générations. Son fonctionnement est simple : l'étudiant assure une présence et/ou rend de menus services chez une personne âgée qui en échange lui fournit une chambre. Cette forme de cohabitation est régie par la charte « Un toit, deux générations » du ministère des solidarités, de la santé et de la famille, et la convention d'hébergement du secrétaire d'état aux personnes âgées.

Peut-être faites-vous partie des étudiants pour qui le coût du logement représente une charge difficile à assumer ou qui recherchez à travers cette forme d'habitat l'expérience d'une dimension humaine et relationnelle ? Peut-être désirez-vous de par votre orientation professionnelle mieux connaître cette tranche d'âge ? Peut-être êtes-vous tout simplement interpellé par la solitude des personnes âgées ?

Pour vous, c'est la possibilité de résoudre votre problème de logement, d'être accueilli dans un cadre familial tout en gardant votre part d'autonomie, de grandir en vivant une expérience riche en découverte de l'autre et de vous rendre utile en apportant le soutien demandé.

Pour la personne âgée, votre présence lui apporte la sécurité, l'aide, la chaleur qu'elle recherche. Elle lui permet, dans une certaine mesure, de rester chez elle et lui offre la possibilité de retrouver ou conserver un rôle social.

Vous pourrez lire quelques témoignages à la fin du dossier de candidature ou sur notre site Internet.

Le rôle de l'association

I. **Constituer un binôme**, cela demande du temps, de la rigueur et du discernement. Pour cela, nous rencontrons chacun séparément pour bien connaître les motivations et les besoins personnels :

- avec vous, nous examinons les raisons qui vous amènent à choisir ce type de logement, les services que vous pouvez rendre, vos contraintes horaires, vos goûts personnels.
- avec la personne âgée et sa famille, nous regardons ses habitudes de vie, ses centres d'intérêt, les services qu'elle souhaite et les conditions de logement qu'elle offre.

Nous vous mettons alors en relation en ayant cherché au préalable la meilleure adéquation possible entre vos profils et vos attentes. C'est vous et la personne âgée concernée qui prenez la décision de constituer un binôme.

II. **Etablir avec vous une convention** d'hébergement qui précise les types de tâches et les règles de vie qui vous permettront de vivre une année en toute convivialité. Elle a valeur de contrat.

III. **Vous accompagner** tout au long de l'année pour un suivi régulier du binôme et si besoin, une médiation pour vous accompagner dans vos difficultés. Pas de recettes miracles mais des mots qui peuvent vous aider : discrétion, tolérance, respect, convivialité, attention mutuelle, savoir-vivre...

Adhésion et participation

Pour donner les moyens à l'association de développer son activité, nous vous demandons une participation financière. Elle permet d'accéder aux services de l'association et d'entrer dans son projet.

- **l'adhésion annuelle est de 10 €** : à payer chaque année, elle permet de bénéficier des services de l'association : étude de votre dossier, entretiens, ...
- **la participation annuelle est de 350 €** : elle correspond aux services rendus, pour la mise en place et le suivi des binômes. Elle est à payer avant l'entrée dans le logement. Le montant est dégressif par palier pour une installation en cours d'année.

En cas de renouvellement de la cohabitation l'année suivante, la démarche d'inscription est à refaire entièrement et une nouvelle adhésion et participation seront à payer.

La cohabitation intergénérationnelle est un engagement. Vous vivrez chez un particulier, et serez tenu de respecter la convention d'hébergement établie. Vous ne pourrez recevoir des amis dans votre chambre que la journée, avec accord de votre logeur.

Nous espérons par ce courrier avoir répondu à vos questions. N'hésitez pas à nous solliciter ou à venir nous rencontrer.

L'équipe de la Maison en Ville

CHARTRE DE LA MAISON EN VILLE

Ce texte donne le cadre dans lequel se développe l'action de l'association « La Maison en Ville », il précise le sens de sa mission et les objectifs poursuivis à l'intention de ses membres (bénévoles, salariés, logeurs, étudiants, accueillants,...). Cette charte les engage vis-à-vis de l'association.

- La Maison en Ville, d'initiative chrétienne, affirme la primauté de la personne, sa dignité d'homme et de femme, quelque soit son origine, son histoire, son appartenance philosophique, religieuse ou sociale.
- La Maison en Ville organise l'accueil et le soutien des étudiants par le logement et toute activité qui favorise leur implication dans leur nouveau cadre de vie. Elle les accompagne dans l'acquisition des atouts professionnels, affectifs, sociaux et culturels. L'association participe ainsi à la construction de la Personne pendant ce temps d'études.
- La Maison en Ville appuie sa mission sur l'hospitalité, privilégiant la relation entre hôte et étudiant et les étudiants entre eux. L'hospitalité implique :
 - la responsabilité réciproque accueillant /accueilli.
 - le respect, la convivialité, l'aide, l'accompagnement, qui sont des valeurs essentielles de La Maison en Ville.

« **La Maison** » :

- Permet un « vivre ensemble » dans un lieu-lien privilégié.
- Offre un toit adapté en proposant une variété de formes de logement, d'accueil et de soutien.

« **En Ville** »

- Favorise l'ouverture vers l'extérieur en permettant à l'étudiant de s'engager sur différents projets dans une liberté responsable.

PARTIE A CONSERVER



LA MAISON EN VILLE

6 rue de l'Hôtel Dieu

35000 Rennes

Tél./Fax : 02.23.20.55.39

mail : info@lamaisonenville.fr

site : www.lamaisonenville.fr

Espace réservé à MEV

Année :

Date de réception : Etudiant n°

Date entretien J/S :

Adhésion : Chèque Esp Vir Date :

Cotisation : Chèque Esp Vir

Date : Montant : €

Logé par : Hors MeV

Assurance présentée le

CANDIDATURE ETUDIANT / Junior (2018-2019)

IDENTITE

NOM de l'étudiant : **PRENOM** :

Date de naissance : |_|_| | |_|_| | |_|_| Age : FILLE GARCON

E-mail : Nationalité

Portable : |_|_| | |_|_| | |_|_| | |_|_| | |_|_| Nombre de frères et sœurs :

Photo récente

Personne (résidant en France) à prévenir en cas d'urgence :

NOM et prénom : Lien (parent, ami) :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : Tél : |_|_| | |_|_| | |_|_| | |_|_| | |_|_|

E-mail : Portable : |_|_| | |_|_| | |_|_| | |_|_| | |_|_|

VOS ETUDES

Date d'arrivée en France (pour les étrangers) :

Statut : étudiant stagiaire apprenti Niveau d'études actuel :

École et diplôme préparé en 2018-2019 (ou entreprise):

Dates souhaitées : emménagement fin de cohabitation

VOUS

Fumeur : oui non **Allergies** : oui non (précisez :))

Acceptez-vous la présence d'animaux domestiques : oui non (précisez :))

Budget total mensuel (logement + nourriture) :€ Sources de votre budget (famille, job, ..) :

Boursier : oui non Échelon ou montant mensuel estimé :

Occupez-vous ou imaginez-vous occuper un emploi salarié : oui non (précisez :))

Transport journalier Temps max / trajet : min Permis : oui non

Moyen de transport : marche vélo bus/métro voiture Possède une voiture : oui non

Comment avez-vous connu l'association ? Bouche à oreille CRIJ / Ville de Rennes Conseil Général

diocèse ou paroisse (ville) aumônerie (ville) Ensemble 2 Générations

Internet (site) autre (préciser)

Investissement dans un mouvement ou une association (passé ou présente. Merci de préciser où et quand) :

Vos centres d'intérêts majeurs :

Vos principales qualités :

Vos principaux défauts :

Votre fonctionnement en terme de ménage/rangement. Sur une échelle de 1 à 10 (1 : cela n'a pas d'importance dans votre vie à 10 : cela passe avant tout le reste) :

Précisez vos habitudes, votre rythme, vos besoins :

VOTRE MOTIVATION

Avez-vous déjà été en lien avec des personnes âgées ? Décrivez votre expérience :

Handicap ? Décrivez votre expérience :

Pourquoi êtes-vous intéressé par ce type de logement ? :

Vous pouvez, si vous le souhaitez, joindre au dossier de candidature une lettre décrivant votre motivation.

Préférez-vous que votre hôte soit : un homme une femme indifférent

Quelles seront vos disponibilités horaires hebdomadaires :

Présence au logement les we : oui non pendant les vacances : oui non

Autres informations à nous communiquer, remarques, suggestions :

ROLE DE L'ASSOCIATION

La Maison en Ville a pour rôle de constituer les binômes, après sélection des étudiants et visite des seniors à leur domicile. Elle établit une convention d'hébergement, signée au début de la cohabitation par le logeur et le logé, et assure un suivi tout au long de l'année, auquel vous serez tenu de participer. Faire acte de candidature n'implique pas systématiquement que l'association vous proposera une chambre.

L'association ne se substitue ni aux seniors ni aux étudiants, et ne peut se porter garant des accords conclus entre eux. Au cours de la cohabitation, La Maison en Ville, en qualité d'intermédiaire, ne peut assumer de responsabilité en cas de désaccord entre les deux parties, ou en cas de préjudice commis par l'une des parties à l'encontre de l'autre. En cas de problème ou de mésentente, La Maison en Ville s'engage à assurer une médiation, mais n'est pas tenue de trouver une solution.

ADHESION ET COTISATION

Pour donner les moyens à l'association de développer son activité, nous vous demandons une participation financière. Ce n'est pas un simple paiement : c'est accéder aux services de l'association et entrer dans son projet.

J'ai lu la charte de l'association et le courrier l'accompagnant. Je m'engage à respecter la charte, et m'inscris dans la démarche de confiance et de respect mutuel.

J'accepte les conditions financières, et je m'engage à payer ma participation en cas de logement trouvé par le biais de l'association

Je certifie l'exactitude des informations et m'engage à fournir régulièrement les documents administratifs à jour, sous peine d'annulation de la convention d'hébergement.

Rappel

Adhésion annuelle de 10 € : elle permet de bénéficier des services de l'association : étude de votre dossier, entretien...

Participation annuelle de 350 € : elle correspond aux services rendus, pour la mise en place et le suivi des binômes. Elle est à payer à l'entrée dans le logement. Le montant est dégressif par palier pour une installation en cours d'année.

En cas de renouvellement de la cohabitation l'année suivante, la démarche d'inscription est à refaire entièrement et une nouvelle adhésion et participation seront à payer.

Date :

Signature :

Éléments à joindre à votre demande (copies possibles):

- adhésion de 10€
- pièce d'identité ou passeport
- document attestant le statut étudiant (carte d'étudiant, attestation d'inscription à l'université, contrat d'apprentissage...)
- carte de séjour ou visa

Avant votre entrée dans les lieux, vous devrez fournir :

- participation de 350€
- attestation d'assurance Multirisque Habitation et Responsabilité Civile

NB : La Maison En Ville est habilitée à fournir un reçu fiscal pour l'adhésion à l'association. Les personnes domiciliées en France bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu au titre des dons qu'elles effectuent auprès de certains organismes. (Taux de réduction : 60 %. Plafond des sommes ouvrant droit à cet avantage : 20 % des revenus imposables.)

SI VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR UN RECU FISCAL, MERCI D'INDIQUER LES COORDONNEES DU BENEFICIAIRE DE CE RECU

.....
.....
.....

LA MAISON EN VILLE

6 rue de l'Hôtel Dieu

35000 Rennes

Tél./Fax : 02.23.20.55.39

mail : info@lamaisonenville.fr

site : www.lamaisonenville.fr

TÉMOIGNAGES

Dans le cadre de son service de logement intergénérationnel, l'association La Maison en Ville a participé au concours « S'Unir pour Agir » organisé par la Fondation de France. Voyant l'intérêt humain et social du logement contre services chez une personne âgée, la Fondation de France a attribué à La Maison en Ville le prix national « S'Unir pour Agir », reçu le 26 juin 2008 à Paris.

Parole d'une étudiante

Nous vivons une expérience humaine unique. L'appréhension naturelle que nous avons avec ma senior a disparu rapidement. Nous voulons toutes les deux que tout se passe pour le mieux et sommes attentives aux besoins de l'une et de l'autre. Notre cohabitation est riche en partage (repas, discussions autour d'un thé, promenades, découverte de l'univers familial et affectif de l'autre); on se donne des conseils. Elle m'apprend beaucoup grâce à son expérience de la vie et me transmet nombre de ses connaissances et savoir-faire.

Anaëlle, 22 ans

Parole d'un senior

Cette cohabitation demande délicatesse et ouverture de part et d'autres car nos habitudes de vie sont différentes.

Les jours passant, nous avons appris à nous connaître puis à nous apprécier.

Mon étudiante est à la fois « mes jambes » et « mes bras » et surtout mon rayon de soleil.

Avec elle, j'ai retrouvé le plaisir de discuter, de bavarder.

Paulette, 69 ans

Parole des parents d'une étudiante

Ce qui a été rassurant, c'est de pouvoir contacter l'association pour toute question, d'avoir toujours le même interlocuteur et que ce dernier s'entretienne régulièrement avec les deux personnes concernées.

C'est donc une riche expérience que nous souhaitons renouveler l'an prochain. C'est une manière de se loger à moindre coût, c'est très rassurant de savoir que l'étudiant ne souffre pas de la solitude. C'est une expérience à ajouter au curriculum vitae.

Un grand MERCI à tous les acteurs de cette initiative.

